

Pierre-S. Bédard

L'honneur et la justice



*Une exposition de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale du Québec*

Du 28 mai au 10 septembre 2010



Place aux citoyens

Coordination : Gilles Gallichan et Martin Pelletier
Rédaction : Gilles Gallichan
Conception graphique : Manon Paré
Révision linguistique : Éliane de Nicolini
Éditeur : Assemblée nationale du Québec
Impression : Reprographie de l'Assemblée nationale du Québec

Dépôt légal - 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-58873-3



Pierre-S. Bédard, L'honneur et La justice

L'Assemblée nationale du Québec rappelle, en 2010, le souvenir de Pierre-S. Bédard, qui a joué, il y a deux siècles, un rôle important dans l'histoire politique et parlementaire du Québec.

Pierre-S. Bédard est né à Charlesbourg en 1762. Il a été admis au Barreau en 1790. Puis, il a fondé, en 1806, le journal *Le Canadien*, dont il a été l'un des principaux rédacteurs jusqu'à son arrestation, en 1810. Pierre-S. Bédard a rempli les fonctions de député pendant vingt ans à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, puis de juge provincial à Trois-Rivières, de 1812 jusqu'à sa mort, en 1829.

Le texte suivant explique les événements qui se sont déroulés de 1807 à 1812. Il s'agit d'un résumé du chapitre 8 du livre

Québec : quatre siècles d'une capitale.



Dessin du buste de Pierre-S. Bédard réalisé en 1833 par Pierre Chasseur.

***L'émergence d'une pensée et
d'une action politique (1807-1809)***

Le 18 octobre 1807, Québec accueille en grande pompe un nouveau gouverneur, sir James Henry Craig, âgé de 59 ans. Fils d'un juriste d'origine écossaise. Il est entré jeune dans l'armée au service du roi. Il a participé à la Guerre d'indépendance américaine où il a récolté ses premiers grades et fait à cette époque un premier séjour dans la province de Québec. Après une brillante carrière, il succède, en 1807, à l'administration Prescott-Milnes, à titre de gouverneur en chef.



Assemblée nationale

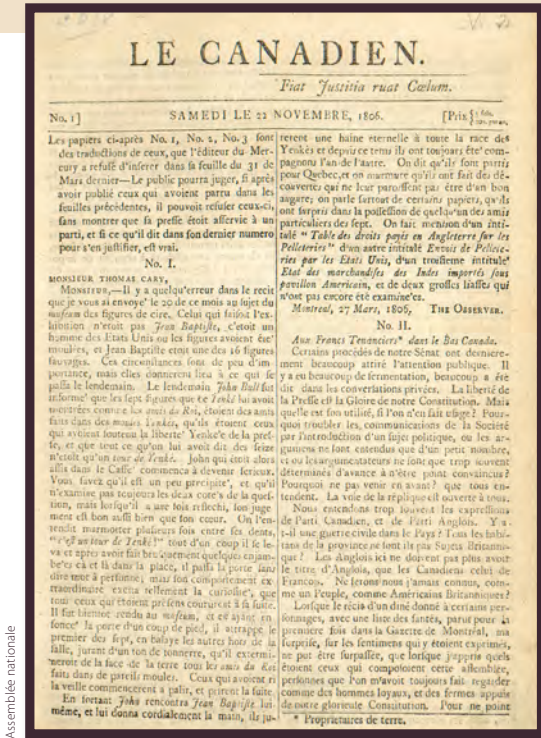
James Craig, gouverneur de 1807 à 1811.



Assemblée nationale

Dessin du parlement du Bas-Canada, de la porte Prescott et de la côte de la Montagne par John Lambert, 1808.

Sir James Henry Craig préside avec faste l'ouverture de la session parlementaire, le 29 janvier 1808. Cette session est aussi l'une des plus animées. Après quinze ans de parlementarisme, les députés souhaitent réformer l'institution et lui faire jouer un plus grand rôle. Avec le député de Northumberland (Montmorency-Charlevoix) Pierre-S. Bédard à sa tête, le Parti canadien s'impose dans les débats et attaque la présence des juges à l'Assemblée, notamment Pierre-Amable De Bonne et Charles Foucher, deux brillants bureaucrates de la plus belle eau, inféodés au pouvoir en place. Manifestement, des juges députés constituent une anomalie incompatible avec les principes parlementaires et *Le Canadien* fait des juges politiciens une de ses cibles favorites.



Assemblée nationale

Journal Le Canadien, fondé en 1806 par Pierre Bédard et ses associés.

La crainte d'un possible conflit avec les États-Unis conseille d'abord une attitude prudente et conciliante au nouveau gouverneur. Mais devant les critiques de l'opposition sur la « clique » - les bureaucrates et des « gens à places » - et poussé par ses conseillers outrés, James Henry Craig adopte bientôt une ligne dure face aux Canadiens. Du coup, il donne raison à la majorité parlementaire, car en utilisant la force de ses prérogatives, il démontre les faiblesses de la Constitution de 1791 et provoque une véritable prise de conscience sur le rôle des institutions représentatives.

Les abus des privilégiés du système développent chez les députés le sentiment de l'importance du contrôle de l'Assemblée sur l'administration, d'où la nécessité d'élire des représentants indépendants du gouvernement. Pierre-S. Bédard cherche une forme de responsabilité ministérielle affirmant la suprématie du pouvoir législatif et son pouvoir d'exiger des comptes du pouvoir exécutif. Le Parti canadien prône l'idéal d'une participation des élus, qui vise plus le contrôle du gouvernement que l'exercice du pouvoir comme tel. Si le contrôle budgétaire par les élus peut prévenir la corruption, le favoritisme et le scandale, le parlementarisme aura déjà bien rempli son rôle.

Les partis politiques au début du XIX^e siècle

La notion de partis politiques comme on la conçoit aujourd'hui n'existait pas au Bas-Canada au commencement du XIX^e siècle. Ce que l'on appelait à l'époque les « partis » étaient des regroupements d'idées et d'intérêts, sans structures ni règlements définis. En Chambre, les députés étaient libres de leurs votes et on constate souvent des flottements dans les positions et les alliances de circonstance. Les termes de « Parti canadien » et de « Parti bureaucrate » ou gouvernemental ne servent que de repères pour définir des tendances de plus en plus marquées au fil des législatures. Sur les grands débats et sur les votes cruciaux pour la colonie, les journaux de l'époque détaillaient l'attitude des députés pour définir une frontière entre les familles politiques. Une organisation plus structurée des partis dans les circonscriptions et à l'échelle du pays prendra forme graduellement après 1825.

THE QUEBEC MERCURY.

MORI ET STUDIA ET POPULOS ET FRATRA DICAM.
Virg. Georg. IV. 5.

The Quebec Mercury, journal de la bourgeoisie marchande anglophone.

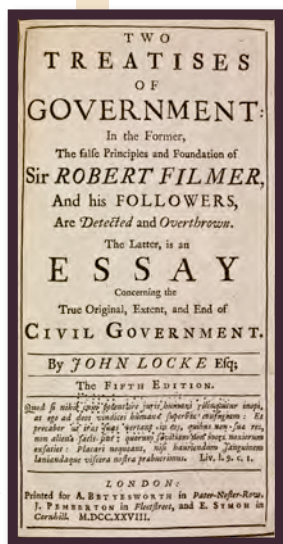
Les élections générales de mai 1808 s'avèrent violentes et chaudement disputées, mais finalement, le Parti canadien se trouve renforcé en Chambre. Pierre-S. Bédard est élu dans la Basse-Ville de Québec, ce qu'il considère comme une promotion. Furieux de sa défaite, le gouverneur exerce des représailles en destituant des capitaines de milice et en congédiant des fonctionnaires canadiens jugés séditeux. Les représailles du gouverneur s'alimentent à l'abondant et inépuisable vivier des délateurs intéressés. James Henry Craig punit *Le Canadien* en interdisant sa distribution par voie postale. Quant au *Quebec Mercury*, journal de la classe marchande et de l'oligarchie, il ne cache pas sa satisfaction pour la fermeté du gouverneur et les brimades contre son concurrent.

L'implication de James Henry Craig auprès du Parti bureaucrate, qu'on appelle aussi le Parti anglais, confirme les prétentions de Pierre-S. Bédard qui parle obstinément de l'existence au Bas-Canada d'un ministère colonial. En effet, le gouverneur agit comme le leader d'un parti au pouvoir et non comme le représentant royal, chef de l'État colonial.

La session de 1809 s'ouvre le 10 avril dans une atmosphère chargée et, le 13 mai, le gouverneur, irrité, impose une prorogation intempestive pour mettre fin aux « débats infructueux » et aux « contestations frivoles » de la majorité parlementaire. Il dissout aussi le Parlement, convaincu qu'une nouvelle élection va balayer les chefs du Parti canadien et ramener à l'Assemblée une majorité soumise et docile.

De Londres, James Henry Craig reçoit un avertissement du ministre des Colonies, lord Castlereagh, car le gouverneur n'a pas à s'immiscer dans les débats, la liberté des élus étant entière sur ce chapitre. Le gouverneur doit éviter la confrontation partisane et le ministre l'enjoint à sanctionner le « bill » sur l'inéligibilité des juges, précédemment voté par la Chambre, et qui est parfaitement constitutionnel.

Néanmoins, James Henry Craig entreprend personnellement une tournée politique à l'été 1809 pour placer ses candidats et reçoit partout des messages de loyauté et des témoignages d'estime. Les élections étant tenues à l'automne, la campagne électorale s'avère de nouveau très dure. *Le Canadien* se révèle encore un redoutable instrument d'éducation populaire, dénonçant la « clique », citant en français les grands auteurs du droit britannique, tels John Locke ou



John Locke, *Two Treatises of Government*, (1728).

William Blackstone, à l'appui des positions du Parti canadien. Jamais auparavant les électeurs n'avaient autant réalisé la portée de leurs votes, mais le gouverneur n'envisage pas la défaite : la machine gouvernementale est bien huilée, et de nombreux Canadiens se mettent à son service.

Pendant cette campagne, les Bas-Canadiens discutent d'égalité des droits, de liberté civile et naturelle, de ministres responsables, de représentants indépendants et de droits politiques. Au terme du scrutin, l'électorat résiste aux menaces et aux séductions et renvoie à Québec une Assemblée semblable à celle de 1808 et largement favorable au Parti canadien. Pierre-S. Bédard et Jean-Antoine Panet, le président de la Chambre d'assemblée, sont réélus, ainsi que Louis Bourdages, les Papineau, père et fils, Jean-Thomas Taschereau et François Blanchet, tous associés au Parti canadien et, pour certains, collaborateurs au journal de Pierre-S. Bédard.

Message de remerciement de Pierre-S. Bédard à ses électeurs de la Basse-Ville de Québec (1809)

(extraits)

Les droits et privilèges de la Chambre d'assemblée appartiennent au peuple de Sa Majesté dans cette province, ils ne sont confiés à ses représentants que pour en faire usage pour sa cause et si par des complaisances et des déférences mal entendues, ils les sacrifient, c'est trahir leurs devoirs et la confiance qui avait été mise en eux. [...] La vraie marque à laquelle on puisse reconnaître qu'une Chambre d'assemblée est demeurée fidèle à ses devoirs c'est lorsqu'elle a bien soutenu tous ses droits et ses privilèges.

Le Canadien, 4 novembre 1809.

La nouvelle session est convoquée pour le 29 janvier 1810. Le climat politique est plus tendu que jamais. *Le Canadien* et le *Quebec Mercury* frappent d'estoc et de taille, redoublant leurs attaques mutuelles. James Henry Craig juge les Canadiens ignorants et incompetents et ressent un profond dégoût pour ces députés qui, à l'exception de deux ou trois personnes respectables, ne sont, considère-t-il, qu'une engeance de basse condition, sans manières ni principes.

Dans le discours du trône, le gouverneur évite toute allusion directe aux circonstances exceptionnelles de cette nouvelle législature et se dit disposé à sanctionner un « bill » qui réglerait la question de l'inéligibilité des juges. Fort de son succès électoral, Pierre-S. Bédard fait adopter une motion condamnant l'ingérence de l'exécutif dans les privilèges reconnus à la Chambre. L'Assemblée s'adresse à Sa Majesté pour lui garantir l'adoption des dépenses civiles de la colonie après examen et approbation des subsides par la Chambre. On reprend aussi l'idée de désigner un agent du Bas-Canada à Londres, lequel ferait suivre au ministère les résolutions de la Chambre et communiquerait aux autorités impériales les sentiments du peuple. James Henry Craig reçoit chacune de ces initiatives comme autant d'attaques personnelles. Le « bill » sur les juges est voté, mais James Henry Craig refuse la motion qui, comme le demande l'Assemblée, exclut immédiatement les juges élus en 1809. Cette loi n'entrera finalement en vigueur qu'en 1811.

Outré par cette nouvelle résistance parlementaire, James Henry Craig récidive et, le 26 février, proroge la session, puis, le 1^{er} mars, dissout le Parlement et décrète de nouvelles élections. L'année précédente, il s'était contenté de représailles et de menaces : cette fois, il va plus loin. Il ne tolère plus les brocards et les nasardes du *Canadien*. Celui-ci fait profession de loyalisme, mais prend un ton de revendications et témoigne d'une connaissance agaçante des principes fondateurs des libertés anglaises qui devraient théoriquement s'appliquer à tous les sujets de Sa Majesté. *Le Canadien* respecte le roi et accepte la loi, mais critique le pouvoir et son exercice comme le lui reconnaît la loi anglaise. Il exprime à quel point l'impérialisme colonial britannique, tel qu'il est vécu au Bas-Canada, se développe à contre-courant de son siècle. Il remet en question la tutelle oligarchique des Conseils sur l'Assemblée et leur pouvoir d'imposer un veto conservateur sur les volontés populaires des citoyens.

Plus encore, les rédacteurs du *Canadien* et les ténors de la majorité parlementaire s'inspirent des valeurs libérales et du droit sur lesquels la monarchie anglaise prétend s'appuyer. Chaque feuille du journal est reçue comme un camouflet qui rougit alternativement la joue du gouverneur et celle des représentants de l'oligarchie marchande de la capitale d'où les répliques parfois furibondes qui paraissent dans le *Quebec Mercury*.



Proclamation de Craig : « vu qu'il a été imprimés, publiés et dispersés divers écrits méchants, séditeux et traitres, dans cette province [...] » (1810)

Le 17 mars 1810, le gouverneur ordonne l'emprisonnement de Charles Lefrançois, l'imprimeur du *Canadien*, et fait saisir par les militaires la petite presse artisanale et les casses de caractères de l'imprimerie, qui sont mises sous scellés dans les chambres fortes du palais de justice. Deux jours plus tard, dans un climat de crise appréhendée, on arrête Pierre-S. Bédard ainsi que les députés Blanchet et Taschereau et d'autres rédacteurs et collaborateurs au journal, en tout, une vingtaine de personnes dans la province. Avec une opposition muette, James Henry Craig croit contrôler facilement

les élections, mais comme l'écrira Victor Hugo dans *Les Châtiments* (1853), une liberté que l'on fait taire devient une lumière et on ne bâillonne pas la lumière, et si on éteint une liberté, elle redevient une voix et on ne fait pas la nuit sur la parole. Pierre-S. Bédard est un juriste qui connaît ses droits. C'est pourquoi il défie le gouverneur de lui instruire un procès et de le faire comparaître devant un jury, ce que le gouverneur se gardera bien de faire. Pour cerner les « démocrates » de l'Assemblée, le gouverneur s'assure de l'appui de l'évêque de Québec, M^{gr} Joseph-Octave Plessis, qui, fidèle à sa politique de soumission loyaliste, accepte de soutenir publiquement le coup de force du gouvernement.



Bibliothèque et Archives nationales du Québec-Centre d'archives de Québec

M^{gr} Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec de 1806 à 1815.

Les élections de 1810 et l'issue de la crise

Le gouverneur peut alors lancer ses partisans contre une opposition écrasée et sous les verrous. On nourrit les électeurs de réalisme et de bon sens pour qu'ils désignent une Assemblée soumise aux volontés du gouverneur et de son exécutif. On les prévient contre les conséquences d'un vote qui pourrait compromettre la prospérité économique, et le *Mercury* peut, sans réplique, dans un climat d'occupation militaire, mettre les citoyens en garde contre les chefs canadiens « tyrans de la démocratie ».

Pour faire campagne, plusieurs candidats canadiens doivent jurer fidélité au trône tout en promettant aux électeurs de défendre les intérêts du pays. Ces élections, écrira le député Denis-Benjamin Viger, se sont faites « au bruit des chaînes ». Pourtant, et malgré les risques d'un scrutin public, les électeurs réélisent une Chambre patriote avec une plus forte majorité. L'Assemblée élue en 1810 compte 38 Canadiens, dont une large majorité appuie le Parti canadien, contre 12 candidats du gouverneur. Du fond de sa prison, sans avoir prononcé un seul discours, Pierre-S. Bédard est plébiscité par les citoyens de Surrey (Verchères). Jean-Antoine Panet est réélu dans Huntingdon et Denis-Benjamin Viger dans Leinster (L'Assomption). Compte tenu du lourd et menaçant contexte, les élections de 1810 représentent une totale déroute pour James Henry Craig.

Pire encore, Londres désavoue une fois de plus la ligne dure adoptée par le gouverneur. Aux prises avec

une forte opposition domestique et un empire français à son apogée, le gouvernement anglais ne souhaite pas d'agitation coloniale au Bas-Canada. Même si le gouverneur et ses proches conseillers plaident en faveur d'une politique d'assimilation, d'immigration massive, d'union des deux Canadas et de mise en tutelle de l'Église catholique, leurs efforts ne rencontrent pas pour l'instant une conjoncture favorable.

À l'ouverture de la session à Québec, le 12 décembre 1810, James Henry Craig se montre moins dur avec l'Assemblée, mais demeure toujours aussi autoritaire. En dépit de sa victoire, le Parti canadien est divisé et Pierre-S. Bédard demeure en prison malgré le souhait des députés de le voir revenir siéger parmi eux. Loin de faire un examen critique de ses actes, James Henry Craig peut plastronner et en imposer encore aux « démocrates » de l'Assemblée.

Le Canadien ne reprendra sa publication qu'en 1817 et les écroués de mars 1810 sont libérés un à un, moyennant de lourdes cautions ou de solennelles déclarations de soumission. Seul Pierre-S. Bédard résiste aux contraintes et aux pressions insistantes, s'obstine à demeurer en prison et réclame un procès, au profond agacement du gouverneur. On doit pratiquement le chasser de sa prison, le 4 avril 1811, après presque 13 mois d'incarcération. Philippe Aubert de Gaspé a laissé dans ses mémoires une relation de cette journée. Pierre-S. Bédard sort de l'épreuve la tête haute, avec la fière dignité des résistants. À ce titre, il rejoint ceux qui, à quelques rares moments de l'histoire, ont porté seuls sur leurs épaules la cause et les droits de leur peuple.

Malade, James Henry Craig demande son rappel et quitte Québec le 19 juin 1811, escorté par tous les bureaucrates de la capitale. Il meurt à Londres quelques mois plus tard, en janvier 1812. Son successeur, George Prevost, est un francophone, fils d'un mercenaire suisse au service de l'Angleterre. Le 21 octobre, il entre en fonction à Québec et y exerce l'autorité militaire de commandant en chef pour toutes les colonies britanniques en cas de guerre.



Bibliothèque et Archives du Canada

George Prevost, successeur de Craig, se fait plus conciliant envers les Canadiens.

Portrait Historique de la vie de l'honorable Pierre Bédard. —
 M. Bédard (Pierre Samblat) naquit à Châteauguay, le 14
 septembre 1765. Il fit son cours d'études au séminaire de Québec : on lui prit un goût particulier pour la logique et les mathématiques. Il s'appliqua ensuite à l'étude de la loi. Ce ne fut qu'après plusieurs années de persévérance qu'il acquit des pratiques et qu'il fut reconnu pour le premier avocat de son temps.
 Bédard ne se livra entièrement aux affaires publiques. Le goût que lui avait donné pour la politique, l'étude qu'il avait faite de la constitution anglaise, l'avait porté à se faire élire dans le premier parlement provincial, et il fut toujours membre jusqu'en 1812.
 Si la province ne se chargeait de ses propres dépenses, acquiescent à la chambre d'assemblée, quelque point du quel que fussent dans les affaires du pays, c'est à M. Bédard qu'on le doit. Le respect de la loi civile fut son ouvrage.
 C'est à lui que nous devons l'exclusion des juges de la chambre d'assemblée.
 Ce fut lui qui le premier fit sentir au pays la nécessité d'avoir un agent en Angleterre.
 Si l'Assemblée Constituante a donné au peuple de cette province une idée des droits dont la constitution la rendit, et a été le premier exemple de la liberté de la presse en Canada, c'est à M. Bédard qu'on le doit : ce fut lui qui établit ce papier, et qui avait la surveillance, il en était le principal directeur.
 En 1810 il fut emprisonné, accusé de plusieurs délits, et de haute trahison. Après trois mois de prison on lui offrit d'être sorti pourvu qu'il consentît à dévaler l'impôt de ses terres à la discrétion de l'administration. Il refusa. En 1813 l'administration refusa l'ordre de lui rendre la liberté. Il avait été treize mois en prison, avant d'être atteint d'une maladie dont il ne guérit pas.
 En 1814 le gouvernement fit, pour ainsi dire, triompher la cause du pays en nommant M. Bédard à la situation de juge à Trois-Rivières. Il accepta cette situation dans l'espérance de rentrer à Québec, endroit pour lequel il avait un attachement particulier. Le district des Trois-Rivières fut apprécié au juste, et les communications profondes et certaines qu'il avait des lois du pays.
 En 1814 il fut nommé agent de la province en Angleterre, par la chambre d'assemblée : il aurait tenu sa situation pour se rendre en Europe, si le bill eût passé au conseil.
 Ce fut à Trois-Rivières qu'il dressa un mémoire pour accompagner l'adresse au soutien de l'administration de Sir George Byng.
 Ce mémoire était un état raisonné des griefs du pays.
 En 1822 on lui proposa de passer en Angleterre, au sujet du bill d'amnistie, il y consentit, mais n'y put aller.
 Bédard les années en l'affaiblissement donnèrent une nouvelle force à la maladie dont il était atteint.
 En 1827 il alla prendre les eaux de Saratoga, dans les États-Unis, où tout lui paraissait moins qu'en Canada. Il revint presque aussi mal portant qu'avant son voyage.
 Les années et la maladie ne diminuèrent point son goût pour les sciences abstraites, et son application à l'étude.
 Il se proposait depuis longtemps de rentrer à Québec, dont il parlait souvent et avec plaisir. Il fut sur le point de s'y fixer en 1828. Ce printemps sa maladie ne paraît pas plus dangereuse qu'elle ne l'était ordinairement à cette saison de l'année. Il paraissait même mieux.
 Le dernier jour du petit terme d'avril dernier, il endormit froid en se rendant à la cour, et ne crut pas ce froid dangereux ; cependant, le mal fit de grands progrès en peu de jours, et sembla ensuite s'appaiser. Il survint tous les jours de la semaine qui précéda le dimanche du 26 avril dernier. Le samedi 25, il se leva en voiture dans l'après-midi. Le dimanche matin, 26 avril, il se sentit très mal, mais il se coucha pas se mettre au lit. Il passa la journée à se lever et à se coucher. Le samedi 25, il se leva en chambre, chose qu'il n'avait souvent faite lorsqu'il était au lit. Il se leva dans la chambre sans vouloir permettre à personne de le supporter, il regarda à la fenêtre et vit s'écouler sur le sol. A un heure à quelques heures se lever pour marcher ensuite, et le samedi 26, il se coucha, et ne se leva plus.
 Les soins de M. Bédard ont été donnés dans l'église parée, celle des Trois-Rivières, sous un banc destiné au juge et l'endroit.

Notice nécrologique de Pierre Bédard parue dans *La Gazette de Québec* du 21 mai 1829.

Fin diplomate, George Prevost se concilie les bonnes grâces de l'Assemblée et des chefs canadiens et favorise plusieurs nominations. Habilement, et en réparation de l'injustice commise à son égard, il nomme Pierre-S. Bédard, juge provincial à Trois-Rivières, l'éloignant du coup de la scène politique. Celui-ci remplira consciencieusement son rôle tout en continuant de conseiller discrètement ses amis de l'Assemblée pour la défense des droits des citoyens du Bas-Canada. Pierre-S. Bédard est mort à Trois-Rivières le 26 avril 1829 et il a été inhumé dans la crypte de l'église de l'Immaculée-Conception.

Texte extrait et résumé de Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, p. 208-212.

Bibliographie sommaire

Henri Brun, *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*, Sainte-Foy, PUL, 1970, 281 p.

Micheline Cambron, « Le Canadien », dans **Pierre Hébert** et al. *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fides, 2006, p.99-106.

Narcisse-Eutrope Dionne, *Pierre Bédard et ses fils*, Québec, Laflamme & Proulx, 1909, 272 p.

Gilles Gallichan, « Pierre Bédard, le devoir et la justice, 1^{ère} partie – La liberté du Parlement et de la presse », *Les Cahiers des Dix*, n° 63 (2009), p. 101-160.

Gilles Gallichan, « La “bibliothèque” du journal *Le Canadien* », *Documentation et bibliothèques*, vol. 56, n° 2, avril-juin 2010.

André L. Guay, *Lower Canadian Constitutional Thought as seen through “Le Canadien” and “The Quebec Mercury” 1804-1823*, Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 1975, 198 p.

John Hare et **Jean-Pierre Wallot**, *Les imprimés dans le Bas-Canada, 1801-1810*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967, xxiii, 383 p.

Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française. Américanité, anti-colonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Boréal, 2005, 296 p.

Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, tome 1, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, 572 p.

Fernand Ouellet, « Bédard, Pierre-Stanislas », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)* en ligne. www.biographi.ca

Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada 1791-1840, changements structuraux et crise*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1980, 541 p.

Philippe Reid, *Le regard de l'autre. La naissance du nationalisme au Québec*, Québec, L'Instant Même, 2008, 260 p.

Jean-Pierre Wallot, *Le Bas-Canada sous l'administration de Craig (1807-1811)*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1965, xi, 551 p.

Jean-Pierre Wallot, *Intrigues françaises et américaines au Canada 1800-1802*, Montréal, Leméac, 1965, 143 p.

Jean-Pierre Wallot, *Un Québec qui bougeait. Trame socio-politique du Québec au tournant du XIX^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1973, p. 345 p.

**Le bronze de Pierre-S. Bédard,
œuvre de la sculptrice Pascale Archambault,
a été réalisé grâce aux contributions de :**

L'Assemblée nationale du Québec

La Commission de la Capitale nationale du Québec

La Société pour le patrimoine politique du Québec

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec

La Tribune de la presse de l'Assemblée nationale du Québec

L'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec

La Ville de Québec

Le Barreau du Québec

La Conférence des Juges du Québec

La Société historique de Charlesbourg

Patrimoine Trois-Rivières

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La Société nationale des Québécois et des Québécoises



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-4408

Télécopieur : 418 646-3207

Courrier électronique : reference@assnat.qc.ca

Catalogue : www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca

Site Internet : www.assnat.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Juin à septembre : 8 h 30 à 16 h 30

Septembre à juin : 8 h 30 à 17 h

